

l'Ordre : la puissance de consacrer et d'offrir le Corps et le Sang de Jésus-Christ et d'y faire participer les fidèles.

Cependant, la question des ordinations anglicanes a été de nouveau soulevée par des catholiques poussés par le désir de faciliter le retour des dissidents à l'unité.

Le Saint-Père Léon XIII a donc examiné et fait examiner de nouveau la question ; et, après longue étude, a décidé, comme ses augustes prédécesseurs, que ces ordinations étaient invalides et nulles.

Léon XIII invite, une fois de plus, très paternellement, les dissidents anglais à revenir à l'unité catholique.

Nouvelle phase de la Question scolaire

On dit. — mais nous n'en savons rien, — que le règlement projeté de la Question des écoles de Manitoba est actuellement soumise à la Cour de Rome.

Si le compromis est l'équivalent du Bill réparateur et accepté par l'Episcopat canadien, le S. Siège — il est naturel de le supposer — n'exigera pas davantage.

Si, au contraire, le compromis comporte en somme le sacrifice des écoles catholiques séparées et n'est pas accepté par l'Episcopat, le S. Siège ne consentira jamais à le sanctionner, on peut en être sûr.

Il n'est même pas improbable — les choses étant ainsi — que le S. Pontife adresse à l'Episcopat canadien une Lettre apostolique, rappelant le devoir des catholiques touchant cette grave question, recommandant l'union, demandant la soumission nécessaire pour en assurer l'heureuse solution, louant l'attitude ferme et prudente suivie jusqu'à présent par les évêques, et encourageant à lutter jusqu'à ce que justice soit rendue.

Dans tous les cas, si la Question des écoles a été réellement portée devant la Cour de Rome, nous nous en réjouissons, car cet appel ne peut avoir d'autre résultat que de préparer le triomphe d'une cause grandement menacée d'être enterrée, sans cette haute intervention.